

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 3

Artikel: Considérations sur le budget militaire : à la limite du milliard
Autor: Kurz, H.R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Considérations sur le budget militaire¹

A la limite du milliard

Personne n'aurait cru, il y a quelque dix ans, qu'en 1958 déjà, en pleine paix, nos dépenses militaires dépasseraient le milliard, que ce montant ne pourrait être réduit et que le Conseil fédéral devrait même le porter à 1200 millions de francs pour les années 1961-1964. Et pourtant on en est là aujourd'hui. Nous nous sommes même si bien habitués à cet état de choses que l'avant-projet du Département militaire fédéral pour 1960, qui était de nouveau juste à la limite du milliard, n'a soulevé aucune objection importante. Les Chambres fédérales, examinant la proposition du Conseil fédéral, ont décidé quelques réductions du budget militaire, comme d'ailleurs du budget des autres départements ; pour les dépenses militaires cette diminution est de 26 millions de francs en chiffre rond ; dans l'ensemble, les modifications ont été minimes. Ce budget réduit a été approuvé par les deux Chambres, sans réactions particulières ; il prévoit les postes suivants :

| postes suivants : | | En millions de francs |
|--------------------------------|------------------|-----------------------|
| Dépenses courantes | | 654 |
| Dépenses d'armement : | | |
| — programme 1951 | 39 | |
| — nouvelles dépenses | 264 | 303 |
| | | |
| | Dépenses totales | <u>957</u> |

Quelques précisions sont nécessaires pour comprendre la situation actuelle ainsi que les différents postes de l'avant-projet militaire :

1. Examinons tout d'abord la répartition du budget et des comptes en « dépenses courantes » et « dépenses d'arme-

¹ Tiré de *Armée-Motor*, mars 1960 (traduction).

ment ». Ces deux postes sont distincts pour les raisons suivantes :

- a) Le poste « dépenses courantes » comprend les montants consacrés chaque année au maintien en bon état de l'armement et de l'équipement actuels de l'armée. Ces crédits englobent également les frais de l'administration militaire, de l'instruction de la troupe dans les écoles et les cours, l'équipement des recrues, le remplacement du matériel usagé, l'entretien des bâtiments et des installations, ainsi que les dépenses inhérentes à l'activité hors service, l'assurance militaire et le service topographique fédéral.
 - b) Le terme « dépenses d'armement » désigne les dépenses militaires extraordinaires imposées par les modifications importantes de l'organisation des troupes, de l'armement et de l'équipement ou concernant les bâtiments et les installations. Elles se distinguent des dépenses courantes par leur caractère occasionnel, susceptible de varier d'une période à l'autre. A titre d'exemple, citons le « programme d'armement 1951 » ainsi que les « nouvelles dépenses d'armement » du « Programme urgent » et du « Programme d'armement 1957 ».
2. En ce qui concerne les divers programmes d'armement de l'après-guerre, il s'agit notamment des mesures suivantes :
- a) Le « Programme d'armement 51 » approuvé par les Chambres fédérales au printemps 1951 sous l'influence de la tension internationale qui s'exprimait à cette époque-là par la guerre de Corée. Ce programme était destiné à combler les lacunes existant encore depuis la guerre dans notre équipement matériel, cependant que parallèlement *l'organisation des troupes 50* donnait une nouvelle structure à l'armée. Ce projet devait être réalisé en 5 ans. Il prévoyait à l'origine des dépenses d'armement d'un montant total de 1464 millions de francs, dont 1122 millions pour le matériel de guerre et 342 millions pour les constructions

- militaires. Par suite de dépassements inattendus causés principalement par le renchérissement de la vie, les Chambres fédérales accordèrent, le 25 mars 1955, 220 millions supplémentaires dont 178 millions pour les constructions. De ce fait, le programme d'armement 1951 atteignit un montant total de 1684 millions de francs. 1585 millions de ce crédit spécial ont été dépensés jusqu'à la fin de 1959.
- b) Les « nouvelles dépenses d'armement » comprennent les dépenses extraordinaires pour le matériel et les constructions militaires, approuvées successivement par les Chambres fédérales d'après le « programme d'armement 51 », à savoir :
- le « programme d'urgence » approuvé par les Chambres fédérales dans leur session de décembre 1956, concernant l'acquisition de matériel de guerre, crédits complémentaires inclus, pour un montant de 188 millions de francs ;
 - le « programme d'armement 1957 » approuvé durant la session d'automne 1957, qui prévoit un montant de 606 millions de francs ;
 - le programme arrêté durant la session de printemps 1957 pour la construction et l'agrandissement d'établissements militaires, autorisant une dépense de 136 millions de francs ;
 - l'achat, également approuvé durant la session de printemps 1957, d'avions d'instruction et d'hélicoptères, pour une somme totale de 40 millions de francs ;
 - l'achat, autorisé par les Chambres fédérales en janvier 1958, de 100 avions de combat du type « Hunter Mk. VI » pour une somme de 313 millions de francs ;
 - la création et l'équipement de places d'arme et de places de tir (Ajoie, Gurnigel, Frauenfeld et autres places de moindre importance) pour lesquelles un montant de 29 millions de francs fut voté pendant la session de décembre 1957 ;

— un programme complémentaire de construction militaire pour un montant total de 284 millions de francs, approuvé par les Chambres fédérales durant leur session de printemps 1959.

Ces « nouvelles dépenses d'armement », pour un montant total de 1596 millions de francs, seront réparties entre les budgets des prochaines années, dans la mesure où elles n'ont pas déjà été effectuées.

3. Le tableau ci-dessus donne (en chiffres ronds) un aperçu de l'accroissement du budget militaire suisse depuis le début du siècle :

| Année | Dépenses militaires en millions de francs | | |
|-------|---|---------------------|-------------------------------|
| | Dépenses courantes | Dépenses d'armement | Total des dépenses militaires |
| 1900 | 28 | — | 28 |
| 1913 | 46 | — | 46 |
| 1916 | 36 | 355 | 391 |
| 1922 | 80 | — | 80 |
| 1937 | 106 | 62 | 168 |
| 1939 | 127 | 392 | 519 |
| 1941 | 127 | 1098 | 1225 |
| 1943 | 149 | 940 | 1089 |
| 1945 | 166 | 741 | 907 |
| 1950 | 477 | 28 | 505 |
| 1952 | 542 | 338 | 880 |
| 1954 | 539 | 149 | 688 |
| 1956 | 559 | 123 | 682 |
| 1957 | 643 | 287 | 930 |
| 1958 | 658 | 351 | 1009 |
| 1959 | 606 | 360 | 966 |
| 1960* | 654 | 303 | 957 |

* Budget

4. Cet accroissement ininterrompu des dépenses pour notre défense nationale a de multiples raisons ; on peut les résumer comme il suit :

- a) Il faut citer en premier lieu la situation politique mondiale actuelle. La tension internationale, persistant depuis des années, oblige notre pays à être constamment prêt à se défendre et à pouvoir mettre en tout temps son armée sur pied. Cette nécessité entraîne naturellement de grands frais.
- b) Une deuxième cause, non moins importante, de l'augmentation des dépenses militaires est la dépréciation de la monnaie, c'est-à-dire le renchérissement de la vie, dont l'armée ne saurait être rendue responsable. La multiplicité des dépenses militaires rend évidemment impossible l'établissement d'un «index des frais militaires». Alors qu'actuellement l'index national du coût de certains articles de consommation protégés par des mesures spéciales atteint 181,1 %, on peut admettre que le renchérissement des biens dont l'armée a besoin est encore plus important ; il n'est pas exagéré d'estimer cette augmentation pour l'armée à 200 % au moins, si ce n'est davantage.
- c) Une autre raison de l'accroissement des dépenses militaires réside dans la forte augmentation des besoins matériels de l'armée, tant au point de vue de la quantité que de la qualité. Il n'est pas douteux que notre armée a subi au cours de ces 15 à 20 dernières années, sur le plan technique, des transformations plus grandes qu'auparavant pendant des siècles. Cette évolution technique se poursuit sans arrêt ; elle ne s'exprime pas seulement dans un accroissement des frais d'acquisition, mais également dans une augmentation de toutes les dépenses d'entretien, de réparation et de remplacement ; car l'entretien d'un matériel plus compliqué nécessite évidemment des installations adéquates et des spécialistes expérimentés. Dans la règle, on peut admettre que les dépenses annuelles courantes atteignent 5 % du montant investi dans les nouveaux équipements.

En relation avec ces dépenses, il importe également de signaler les mesures de sécurité très coûteuses rendues nécessaires par certaines explosions accidentelles dans des magasins de munitions (Dailly, Mitholz).

- d) L'accroissement des effectifs, comparés à ceux de 1932, est également un facteur de renchérissement.
- e) Enfin, un renchérissement par rapport à l'avant-guerre est également intervenu dans le coût de l'instruction militaire, moins du fait de la prolongation de cette instruction qu'à la suite de l'introduction d'armements nouveaux et plus compliqués.

5. La réorganisation de l'armée, approuvée en principe par le Conseil fédéral, provoquera une nouvelle augmentation de dépenses militaires. Le Conseil fédéral prévoit durant les années 1961 à 1964, donc jusqu'à l'expiration des dispositions financières actuellement en vigueur, des dépenses militaires annuelles s'élevant à 1200 millions de francs. Il s'agit là d'une moyenne, le budget pouvant être un peu plus élevé une année et un peu moins une autre année. Les 2/3 de ces 1200 millions sont attribués aux dépenses courantes et le reste au renforcement de l'armement.

Précisons qu'une part importante de ces dépenses a déjà été approuvée par les Chambres fédérales sous forme de divers programmes d'armement et doit encore être répartie entre les budgets des années à venir. Compte tenu des dépenses déjà effectuées ces dernières années, on dispose encore au début de 1960 des crédits d'armement non encore épuisés :

| | | En millions de francs |
|--|------------|-----------------------|
| — Solde du « Programme d'armement 51 » | 99 | |
| — Crédits non encore dépensés des « Nouvelles dépenses d'armement » | 824 | |
| Total | <u>923</u> | |

Le prochain message important aux Chambres fédérales pour l'achat de matériel de guerre concertera probablement une nouvelle série de cent avions de combat. Il s'agit pour

cet achat, remplaçant celui de 100 avions de combat suisses du type P-16 approuvé par les Chambres fédérales en 1958 et résilié par la suite, de modèles probablement plus coûteux que ceux acquis jusqu'à ce jour. La réorganisation de l'armée entraînera de nouvelles dépenses d'armement ; mentionnons en particulier l'acquisition de chars, de véhicules d'accompagnement de chars et d'armes téléguidées. Pour les années à venir, nous devons faire face à la nécessité de renforcer notre équipement matériel dans une mesure importante, ce qui entraînera encore de grands frais. Il est donc fort peu probable qu'après 1964 nous puissions envisager de réduire nos dépenses militaires.

Ces considérations et notamment les chiffres mentionnés dans cet exposé ont souligné l'importance actuelle de la question financière pour notre armée — comme du reste pour toutes les armées du monde. Ces problèmes sont en fait actuellement d'une grande portée pour l'avenir de notre défense nationale.

Major H. R. KURZ

Mémoires du Maréchal Juin¹

Nombre de mémoires ont été écrits par les grands chefs de la dernière guerre, qui différaient fort les uns des autres suivant la personnalité de l'auteur. Ceux du maréchal Juin font preuve de deux qualités assez rares pour qu'il convienne de les souligner : en toutes choses, ils manifestent la sincérité et la largeur de vues.

Le premier volume — le seul actuellement paru — est intitulé *Alger, Tunis et Rome*. Dans son avant-propos, l'auteur explique brièvement les raisons qui l'ont incité à écarter délibérément de son sujet la période de la guerre 1939-1940, car il craignait, dit-il, « de se laisser aller à de violentes critiques, tant en ce qui concerne la préparation des forces à la guerre qu'en ce qui est imputable à l'action du haut-commandement ».

Le 15 juin 1941, sur l'intervention du général Weygand, le général Juin a la surprise de se voir ouvrir les portes de la forteresse de

¹ Librairie Arthème Fayard, Paris.